

de Sherbrooke, possédait une vaste érudition dans le domaine de la finance et dont ils avaient apprécié depuis si longtemps l'aide bienveillante et précieuse à l'égard de toutes les questions d'ordre public.

L'hon. M. Galt déclare qu'il est toujours embarrassant d'avoir à donner des explications de caractère personnel, surtout lorsqu'elles ne tiennent pas à un acte public mais, plutôt, à des motifs privés. Il est pleinement conscient de la responsabilité qui s'attache à sa démission du gouvernement de Sa Majesté si tôt avant la réunion du Parlement et il s'attend qu'on lui reproche d'avoir entravé, sans raison valable, la conduite des affaires publiques. Les députés savent bien que les mobiles qui incitent quelqu'un à poser le geste qu'il a posé sont de nature diverse. Il n'a pas l'intention de faire état de tous les motifs ni de tout le processus de pensée par lequel il est arrivé à la conclusion que son véritable devoir était de siéger à la Chambre comme simple député et non en qualité de membre du gouvernement. Des divers motifs qui l'ont poussé à prendre cette décision, il croit devoir mentionner ses intérêts personnels et ses propres sentiments. Il ne se croit pas justifié de prendre le temps de la Chambre pour faire une déclaration portant sur ses intérêts personnels. Il lui semble, par ailleurs, que tous conviendront qu'il ne se trouve pas un homme au pays qui ne soit tenu de veiller à des intérêts personnels et privés. Il n'affirme pas pour autant qu'il doive consacrer toute son attention à ses affaires personnelles; mais des événements de date récente rendent souhaitable que pour un certain temps—du moins pour la première des deux phases dont se composera probablement la session—il reste maître de son temps et de ses propres affaires. Il est regrettable que la nécessité de garder ce contrôle ne soit apparue qu'à la veille de la réunion du Parlement, puisqu'il a dû affronter l'alternative, s'il demeurait membre du gouvernement, ou de négliger ses propres affaires ou de négliger la chose publique. Il a donc décidé de se retirer du gouvernement. Fort heureusement, le gouvernement compte plusieurs hommes de valeur, de sorte que sa démission ne constitue pas un sacrifice pour eux, alors que de rester membre du cabinet eût été un sacrifice pour lui. En ce qui touche son deuxième motif, ses sentiments personnels, il mentionne la faillite bancaire qui s'est produite récemment en Ontario. Il n'a pu se cacher que le sentiment public dans cette vaste et importante province avait eu tendance à lui être personnellement hostile. Il ne lui

a pas échappé dans quel esprit de justice, sinon d'injustice, de fausse interprétation ou de méprise, on avait interprété ses vues et ses actes dans cette province. Il a vu son nom colporté dans les dépêches de presse relatant la ruine d'actionnaires confiants. Il s'est vu accuser du fait que plusieurs d'entre eux sont tombés dans l'indigence à cause de ses actes, et le ressentiment qui existe contre lui fait qu'il porte toute la responsabilité du préjudice qu'ils ont subi. Ces événements l'ont convaincu que son utilité comme homme public est sérieusement compromise. Il affirme ne plus pouvoir compter sur l'appui généreux que lui avaient accordé les députés d'Ontario dans le passé. Il ne peut s'attendre que les honorables députés soient disposés plus favorablement envers lui que ne le sont leurs commettants. Il a donc décidé que, jusqu'à ce que tous les faits concernant les banques aient été rendus publics et que le sens de la justice ait retrouvé place dans le public, sa présence au sein du gouvernement eût été un élément de faiblesse plutôt qu'une source de force. Il doit déclarer, cependant, qu'en tant qu'homme et qu'en tant que ministre il a fait tout en son pouvoir pour éviter le désastre qu'il a rappelé. Il invoque le témoignage des directeurs de la *Commercial Bank* à cet égard et, qui plus est, il est heureux de pouvoir faire appel à l'homme qui s'est le plus vigoureusement opposé à sa politique financière, le député de Châteauguay, pour corroborer ce qu'il vient de dire. Il lit alors une résolution adoptée le 23 octobre par le conseil d'administration de la *Commercial Bank*, le remerciant du zèle et de la persévérance avec lesquels il s'était évertué à parer au désastre qui avait frappé cette institution. Il (M. Galt) ne doute pas qu'avec le temps justice lui soit rendue, non seulement en cette affaire mais à l'égard d'autres également. Il préfère attendre ce moment dans une position qui n'ait aucun caractère officiel. Il ne se sent plus le désir de porter les responsabilités ministérielles ni d'assumer la responsabilité de la direction de la politique financière du pays.

M. Cartwright déclare qu'il est profondément blessé de voir son honorable collègue, M. Galt, victime de fausses représentations. La faillite de la *Commercial Bank* est attribuable exclusivement au retrait de la confiance des déposants et n'a pas été causée par la politique de son honorable collègue qui n'a cessé de déployer ses efforts en vue d'aider cette institution. (*Très bien. Bravo*)

M. Alex. Mackenzie tout en reconnaissant que la perte de confiance a été dans une large